

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Conseiller,
Monsieur le doyen,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux que se tienne aujourd'hui ce séminaire sous le patronage des Ministères français et roumains de la justice.

L'année 2010 apparaît comme une année clé pour la Justice roumaine : avec notamment l'adoption des nouveaux codes de procédures civile et pénale et la préparation de leurs textes d'application ; puis avec l'élection du nouveau Conseil Supérieur de la Magistrature à l'automne. De fortes attentes ont été notifiées par la Commission européenne à la Roumanie il y a un an, dans le rapport 2009 du Mécanisme de coopération et de vérification. Elles engagent la Roumanie à des réformes à l'appui desquelles le partenariat entre nos deux pays se devait d'intervenir.

L'Association Franco-Roumaine de Juristes et l'Ambassade de France ont voulu que la journée de travail d'aujourd'hui participe à la formation des acteurs du monde judiciaire aux exigences d'une justice moderne : en retenant le thème de l'efficacité. C'est en effet l'enjeu majeur, tout particulièrement dans un contexte de fortes tensions sur les finances publiques. Car l'efficacité est le critère

déterminant par lequel les citoyens accordent ou non leur confiance au système judiciaire et, partant, à l'ensemble de l'administration.

Afin de confronter les principaux obstacles qui peuvent être rencontrés dans la mise en œuvre d'une justice efficace, trois intervenants français, trois praticiens du plus haut niveau, ont souhaité partager aujourd'hui leurs analyses et leurs expériences : Monsieur Robert Badinter, Sénateur, ancien Président du Conseil Constitutionnel, ancien Ministre de la Justice. Monsieur Laurent Le Mesle, Premier Avocat Général près la Cour de Cassation – poste qui correspond en Roumanie au Procureur devant la Haute Cour de Cassation et de Justice. Monsieur Eric de Montgolfier, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice, dont l'action a illustrée à de nombreuses reprises le prix qu'il attachait à son indépendance de magistrat.

Parole au doyen de la Faculté de Droit de Bucarest, Président de l'AFRJ, Monsieur Flavius Baias.